

Le Président de l'université,

Vu le code de l'éducation, article D. 612-1-12

Vu les propositions du Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche Faculté de Médecine

Décide :

Art. 1 : sont nommés pour l'année universitaire 2017-2018 membres de la commission d'examen des vœux « Parcoursup » pour l'accès en 1^{ère} année de **licence STS - PACES – Médecine, Pharmacie, Odontologie (dentiste), Maïeutique (sage-femmes) – première année commune aux études de santé** :

Président-e : Pr Didier GOSSET

Membres : Pr Vincent DERAMECOURT
Pr Emmanuel CHAZARD

Le, la directeur, -trice de la composante pourra suppléer l'absence du président de la commission ou de l'un des membres de la Commission en cas d'indisponibilité.

Art. 2 : le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'université.

Fait à Lille, le 19 avril 2018

Jean- Christophe CAMART

